

SOS Evasan SA

Rapport sur la situation financière 2018

A. Activité de l'entreprise

- **Informations sur la stratégie, sur les objectifs et sur les principaux segments d'activité :**

SOS Evasan évolue dans le domaine de l'assurance dommage exploitant la branche d'assurance dénommée assistance (B18) qui garantit l'aide aux personnes en difficultés au cours de déplacements ou d'absences du domicile ou encore du lieu de résidence permanente.

La branche assistance (branche B18 selon l'OS), distingue deux types de prestations :

- Les prestations en espèces, à savoir toutes les indemnités versées au titre des couvertures d'assurances,
- Les prestations en nature, à savoir l'assistance médicale en temps réel fourni par la centrale d'alarme 24/24. Les coûts se rapportant à la structure d'assistance font partie intégrante des coûts de sinistre.

La couverture est liée au déplacement professionnel ou touristique des personnes en dehors de leur lieu de domicile légal ou de résidence habituel. Il est important de mentionner que toutes les couvertures sont en surplus de toutes les autres couvertures existantes, obligatoires ou non, dont bénéficie l'assuré.

En date du 3 juillet 2018, SOS Evasan a renoncé à l'agrément pour l'exploitation de la seule branche d'assurance exploitée B18. Au cours de cette assemblée générale extraordinaire, les actionnaires, représentant 90,25% du capital-actions, ont décidé à l'unanimité (sans avis contraire ni abstention) de ne pas mettre la société en liquidation.

- **Appartenance à un groupe :**

SOS Evasan n'appartient à aucun groupe.

- **Informations sur les principaux détenteurs de parts au sens de l'art. 4 al. 2 let. f LSA :**

Les personnes détenant plus de 10% du capital-actions de SOS Evasan SA sont les suivantes :

Identité :	Part du capital :
M. Milos Ljubinkovic	31.81%
M. Luc Baechler	19.16%
Mme Catherine Christodoulidis –Lory	15.40%
Mme Elisabeth Banse – Kohli	11.06%

- **Liste des principales succursales :**

SOS Evasan n'a pas de succursales

- **Informations sur l'organe de révision externe en vertu de l'art. 28 LSA et sur l'auditeur responsable :**

— Organe de révision externe : **MAZARS**, Herostrasse 12 - CH-8048 Zürich

— Reviseurs responsables : Madame Denise Wipf, Monsieur Stephan Rössel

- **Management summary (including business activities, corporate governance and capital management):**

- La FINMA dans sa décision du 8 mars 2018 (et avenant du 15 mars) a ordonné l'interdiction de disposer des valeurs patrimoniales issues de la fortune liée.
- De 4 au 6 avril 2018, la société TMKILN a réalisé un audit de réassurance. La société mandatée a rendu son rapport le 30 avril 2018.
- Suite à l'audit des comptes annuels 2017, BDO a informé la FINMA avoir constaté une disproportion entre les primes payées et les sinistres annoncés par Evasan au réassureur. Inquiet de l'audit du réassureur, le réviseur en a conclu que SOS Evasan ne percevrait jamais sa créance de réassurance et qu'il devait y avoir des activités frauduleuses.
- Considérant que la créance de réassurance (1 millions) était un actif fictif, la FINMA a constaté une insuffisance de fonds propres et exigé sous quinzaine une augmentation de capital de 1.5 millions de CHF (à échéance du 26 avril 2018).
- Le 30 avril, la société Evasan a invité le réviseur BDO à lui communiquer les faits matériels relatifs aux accusations de fraude alléguées et les personnes impliquées.
- A la suite des allégations de BDO, la FINMA a ouvert une procédure « d'enforcement » à l'encontre d'EVASAN nommant le 4 mai 2018 un enquêteur indépendant.
- L'enquêteur nommé par la FINMA a confirmé dans son rapport du 15 juin 2018 qu'aucune indication d'une quelconque fraude n'a pu être relevée.
- En date du 3 juillet 2018, SOS Evasan a renoncé à l'agrément pour l'exploitation de la seule branche d'assurance B18. Au cours de cette assemblée générale extraordinaire, les actionnaires, représentant 90,25% du capital-actions, ont décidé à l'unanimité (sans avis contraire ni abstention) de ne pas mettre la société en liquidation.
- Contrairement aux prévisions de BDO, le réassureur TMKILN a payé à Evasan les montants réclamés au titre de 2017 et du premier trimestre 2018 sous déduction du loss-corridor (participation aux pertes), soit CHF 828'565.
- Par décision du 11 octobre 2018, la FINMA a approuvé la modification de plan d'exploitation en découlant. La renonciation à l'agrément a été publiée le 20 septembre 2018 dans la FOSC.
- Dans une deuxième décision datée également du 11 octobre 2018, la FINMA a approuvé le plan de liquidation présenté par Evasan.

- Depuis 2018, la direction a développé l'activité annexe (hors branche 18) pour garantir des revenus complémentaires et mettre en œuvre les premiers éléments de la stratégie de reconversion d'Evasan.
- Le 9 novembre 2018 la FINMA a classé sans objet sa procédure « d'enforcement ».
- Au 31.12.2018, la société a reporté un ratio de solvabilité (SST) de 53% en baisse par rapport au ratio constaté au 31.12.2017 (260%).

B. Résultats de l'entreprise

La présentation des comptes de SOS Evasan a été établie en conformité avec les dispositions du code des obligations (CO), de la LSA et de l'OS-FINMA. SOS Evasan a établi pour la première fois, dès le 1er janvier 2015, les états financiers selon les dispositions du nouveau droit comptable et de l'OS-FINMA.

Malgré les incertitudes sur l'avenir de la société, les comptes de la société sont présentés selon le principe de continuité d'exploitation. Par contre l'activité de la branche 18 est présentée en valeur liquidative puisqu'elle sera liquidée fin juillet 2019 (CO art. 958A). Le portefeuille obligataire constitutif de la fortune liée a été évalué à la valeur de marché et les charges futurs de liquidation de l'activité d'assurance branche 18 (run-off) ont été provisionnées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

L'audit a été établi conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890.

- **Informations sur les primes, les coûts, les sinistres et les prestations pendant la période sous revue :**
 - Le volume des primes brutes est en baisse de 56% s'établissant à CHF 939'114 pour l'année 2018 contre CHF 2'131'423 pour l'exercice précédent.
 - La charge de sinistre pour compte propre passe de CHF 1'015'221 en 2017 à CHF 907'902 en 2018, dont CHF 400'501 de frais liés à la centrale d'alarme.
 - Les charges de gestion pour compte propre sont de CHF 1'644'106 contre CHF 1'299'743 en 2017, cette hausse est due au montant significatif des honoraires engagés en 2017 (CHF 483'180) justifiés par les nombreux litiges en cours.
 - Les frais d'acquisition s'élèvent à CHF 138'347 en 2018 contre CHF 228'997 en 2017. Cette baisse est cohérente avec la réduction de l'activité.
 - Le résultat opérationnel (EBIT) est déficitaire à hauteur de CHF 2'051'918 en 2018, contre CHF 594'545 en 2017.
 - Le bénéfice de l'exercice est surtout grevé par la perte de chiffre d'affaire consécutive à l'arrêt de la branche 18 (remise de l'agrément d'assurance). Le niveau des charges de fonctionnement est resté important en 2018 pour permettre le bon déroulement du run-off et garantir la protection du droit des assurés.

- **Comparaison avec les informations de l'exercice précédent :**

CHF	2017	2018
Primes Brutes	2'131'423	939'114
Primes brutes cédées aux réassureurs	-399'006	-121'701
Primes nettes	1'732'417	817'413
Variation sur report de prime	260'169	251'789
Part de réassurance sur report de prime	-102'543	5'512
Primes acquises nettes	1'890'043	1'074'714
Total des produits de l'activité technique d'assurance	1'890'043	1'074'714
Sinistres bruts	-2'298'959	-981'575
Dont sinistres en espèce	-1'644'728	-581'074
Dont sinistres en nature	-654'231	-400'501
Sinistres payés par les réassureurs	1'305'240	300'680
Variation des provisions techniques	107'796	-86'020
Part de réassurance sur variation des provisions techniques	-129'298	-140'987
Sinistres nets	-1'015'221	-907'902
Frais de gestion et d'acquisition dont frais d'acquisition	-1'299'743 -228'997	-1'644'106 -138'347
Frais d'acquisition et de gestion	-1'299'743	-1'644'106
Total des charges de l'activité technique	-2'314'964	-2'552'009
Produits financiers	22'115	2'630
Charges financières	-4'633	-181'269
Résultat financier	17'482	-178'639
Autres produits financiers	24'990	0
Amortissements	-212'095	-395'985
Résultat opérationnel	-594'545	-2'051'918
Résultat exceptionnel	-792'070	147'978
Bénéfice avant impôts	-1'386'615	-1'903'940

- **Points marquants du bilan :**

L'inquiétante diminution du portefeuille des titres. Précisons d'abord que l'évaluation du portefeuille des titres détenus n'est plus faite selon la méthode du coût historique amorti mais à la valeur du marché. Ce changement de méthode est justifié par une nécessité de vendre à court terme les obligations pour respecter le plan de run-off de la FINMA. L'impact sur le résultat de l'exercice est de CHF 157'902, essentiellement en raison de la dépréciation du titre « Air Berlin ». La chute des actifs financiers est la conséquence de la vente des obligations rendue nécessaire pour financer l'activité de la société.

L'encaissement de la créance du réassureur TMKILN est un autre fait très significatif de l'exercice 2018.

Pour rappel, la créance initialement portée au bilan 2017 s'élevait à KCHF 1'047. La direction d'Evasan recommandait de provisionner cette créance à hauteur de KCHF 250. Nous estimions que nous pourrions encaisser KCHF 797. Nous avons encaissé au titre de 2017, un total de CHF 708'862 (CHF 445'607 pour la période allant du 31.03.2017 au 30.09.2017 et CHF 263'256 pour la période allant du 01.10.2017 au 31.12.2017) en tenant compte de la participation à la perte au titre de 2017 de CHF 137'120. La demande du réviseur, de provisionner l'intégralité de la créance non encaissée fin avril (KCHF 1'047 – KCHF 400 = KCHF 647) était excessive de KCHF 309.

Rappelons que cette exigence ne reposait pas sur un travail documenté mais sur une appréciation subjective du risque. Malgré les recommandations de la direction d'Evasan, BDO avait refusé de suivre les normes professionnelles (Normes d'Audit Suisse) et d'effectuer des contrôles alternatifs pour pallier l'absence de confirmation directe du réassureur TMKILN. Sa prise de position infondée a entraîné une présentation des comptes annuels 2017 contraire au droit (CO article 958 al.1). En effet, « les comptes doivent présenter la situation économique de l'entreprise de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée ». Le montant des fonds propres à la clôture 2017 corrigés de cette erreur s'élèvent à KCHF 2'415.

- **Profit situation :**

L'absence de revenus d'assurance depuis juin 2018. En effet, la souscription de tous les produits d'assurance branche 18 a été arrêtée le 15 juin 2018. Ce manque de liquidités a rapidement nécessité de réaliser (vendre) les actifs financiers immobilisés.

Des charges exceptionnelles comptabilisées pour liquider les créances irrécouvrables, déjà provisionnées à 50% en 2017.

Des charges d'honoraires de CHF 483'180 réparties entre nos différents prestataires :

Honoraires	CHF
Administrateurs	8'240
Alma	83'010
Solde BDO 2017	9'086
Mazars 2018	64'620
Python 2018	107'118
Jean Heim 2018	35'968
Maître Hess	45'809
Notaire	16'300
Autres	10'513

Actuaire	47'529
FINMA	54'987
Total	483'180

Malgré le faible volume des primes d'assurance (branche 18) encaissées (CHF 687'311), le montant des sinistres payés en 2018 s'est élevé à CHF 581'073. Ces chiffres illustrent le décalage toujours présent en 2018 entre l'encaissement des primes et le règlement des sinistres.

- **Commentaire de ces renseignements dans la segmentation des modèles quantitatifs :**

Les données du compte de résultat statutaire de la société n'ont pas fait l'objet d'un retraitement préalable à l'établissement du rapport sur la situation financière modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise solo-non vie ».

La société n'a pas d'affaires directes à l'étranger, seule une ventilation entre les affaires directes en Suisse et les affaires indirectes à l'étranger a été effectuée.

Le total des produits de l'activité technique d'assurance réalisée indirectement à l'étranger s'élève à CHF 238'474 soit 25,4 % de l'activité totale. En 2017, cette activité indirecte à l'étranger était de 593'625 soit 27,85 % de l'activité totale.

Les charges afférentes à cette activité indirecte à l'étranger ont été déterminées précisément. Seuls les frais de gestion ont été évalués forfaitairement au prorata de l'activité totale.

- **Informations sur les produits des placements et les charges financières et frais de gestion des placements pendant l'exercice sous revue (telles qu'elles figurent dans le rapport d'activité), par catégorie d'actifs :**

La société détient des titres à revenus fixes et des prêts.

Au 31/12/2017 les obligations ont été évaluées à leur coût historique amorti. A la clôture des comptes 2018, le portefeuille a été évalué à la valeur de marché en raison d'une réalisation probable à court terme. Ce changement de méthode a entraîné une perte financière de CHF 157'902.

- **Commentaire de ces renseignements :**

Le plan comptable ne prévoit pas une distinction des frais bancaires entre les commissions de courtage et les frais de tenue de compte.

- **Informations sur les bénéfices et les pertes directement liés aux fonds propres :**

En 2018, la société n'a procédé à aucune opération liée aux fonds propres (capital social et réserves) entraînant un bénéfice ou une perte.

C. Gouvernance et gestion des risques

- **La composition du Conseil d'administration et de la Direction de l'entreprise d'assurance ainsi que sur les principales modifications intervenues pendant la période sous revue :**

En 2018 le Conseil d'administration est composé de 5 administrateurs dès le mois de juin :

- Me Jean Heim, Président
- M. Marc Defalque – Secrétaire
- M. Milos Ljubinkovic – Administrateur délégué
- M. Christian Schwegler – Administrateur
- M. Roberto Nard – Administrateur

En 2018 la Direction est composé de :

- M. Raphael Colombani – Responsable du contrôle interne.
- M. Ivan Matovic – Responsable des finances,
- M. Milos Ljubinkovic – Responsable de la production.

Principales modifications intervenues en 2018 sont les suivantes :

- Avec effet au 30.11.2018 Monsieur Ivan Matovic directeur financier a quitté ses fonctions. Monsieur Raphaël Colombani a repris cette fonction le 1^{er} décembre 2017..

- **Description du système utilisé, y compris les stratégies en matière de risques, les méthodes et les processus :**

La démarche générale d'amélioration du système de contrôle interne de la société est basée sur l'approche méthodologique COSO.

La gestion des risques est un des composants de ce processus d'amélioration continue et vise à identifier tous les événements potentiels pouvant affecter son activité, évaluer l'impact de ces événements sur la société et définir des mesures de contrôle interne permettant de réduire leur impact à un niveau acceptable.

Ce processus de gestion des risques est assuré par le comité de gestion des risques (CRM) en collaboration avec le Conseil d'administration. La stratégie est de pouvoir surveiller mais aussi anticiper les risques de la société.

Le comité se réunit au minimum trimestriellement et s'assure que les risques cartographiés font l'objet d'une mesure de gestion appropriée. Le cas échéant il peut traiter ponctuellement un dysfonctionnement, recommander ou imposer des mesures de contrôle supplémentaires ou encore diligenter des travaux d'audit spécifiques.

Le CRM informe le Conseil d'administration au minimum annuellement des travaux effectués et de ses conclusions. Le CRM en profite pour sensibiliser le Conseil d'administration des risques liés à certaines prises de décision.

- **Description des fonctions gestion des risques, révision interne et compliance et de leur implémentation dans l'entreprise d'assurance :**

La gestion des risques est une fonction assumée collégalement par le Comité de gestion des risques (CRM). Les travaux de nature compliance sont intégrés dans la démarche globale de contrôle interne et supervisés par le CRM.

La société, vue sa taille, n'a pas créé une fonction de réviseur interne et est au bénéfice depuis 2008 d'une exemption.

Ces fonctions sont transversales car elles touchent tous les domaines d'activité de la société, la production et gestion des sinistres, mais aussi la comptabilité et la Direction. Ainsi, la société travaille sur l'implémentation d'une culture de contrôle destinée à renforcer la qualité des processus clefs de l'activité, réduire la fréquence de survenance des risques et/ou minorer leurs impacts.

L'implémentation de la gestion des risques au sein de la société est fait à travers le comité de gestion des risque ainsi qu'à travers des formations continue des tous les employés dans le cadre l'implémentation des point de contrôle tel que défini dans le SCI. La revue de la matrice des risques par le comité et l'implication du nouveau Conseil d'administration dans les processus de la société permet la mise en place de mesure corrective dans des délais très brefs.

- **Principales modifications intervenues dans la gestion des risques pendant la période sous revue.**

Depuis le 1^{er} décembre 2018, Monsieur Raphaël Colombani n'est plus contrôleur interne. Il a repris la fonction de directeur financier après le départ de Monsieur Ivan Matovic.

- **Présentation du système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne mis en place par la société est basé sur une amélioration continue des fonctions d'exécution et de supervision des activités sensibles aux risques. L'objectif principal est la surveillance de la société afin de prévenir les erreurs et les fraudes, de protéger l'intégrité de ses biens et de ses ressources pour permettre une gestion rationnelle de l'entreprise.

En 2017, SOS Evasan a finalisé les directives financières ainsi mis à jour les manuels de gestion des sinistres. Les procédures de travail ont été améliorées afin de se conformer aux exigences réglementaires.

La société a adopté une directive pour prévenir des conflits d'intérêts et lutter contre le blanchiment d'argent et la fraude et la criminalité.

Une plus grande implication du Conseil d'administration dans le développement stratégique de la société a permis de renforcer sa gouvernance et de redynamiser sa croissance.

En 2018, le contrôle interne a été focalisé sur le respect du plan de run-off approuvé par la FINMA.

D. Risk profil (profil de risque)

- **Description de l'activité de la société:**

SOS Evasan fournit des services en nature dans le cadre de l'assistance, verse des indemnités en espèces dans le cadre de son activité d'assureur et fournit des services de TPA pour le compte d'autres compagnies d'assurance.

SOS Evasan émet des polices et encaisse des primes pour son compte ou pour le compte d'autres compagnies d'assurance. Les souscriptions sont en B2B ou en B2C. Un courtier est souvent intermédiaire dans la relation avec l'assuré ou le preneur d'assurance.

Une prime d'assurance se compose de trois parties :

- La couverture du risque, la prime technique,
- La couverture des frais de gestion et administration,
- La couverture des frais d'acquisition (marketing, commercial)

SOS Evasan émet des polices d'assurances individuelles ou collectives. Avant d'émettre une police, une proposition d'assurance est soumise à l'assureur. Le système d'information de production de SOS Evasan est dénommé Webagent. Ce système permet d'émettre les polices d'assurance.

Certains tiers ont mis en place une interface de programmation (API) pour émettre les polices sans devoir ressaisir les données des assurés dans Webagent. Certains courtiers ou sociétés d'assurance émettent des polices d'SOS Evasan sans utiliser le SI Webagent.

L'encaissement des primes par SOS Evasan se fait sur la base :

- Soit directement par SOS Evasan à l'émission d'une police d'assurance,
- Soit lors du reversement des primes encaissées par un agent si l'émission est effectuée par un intermédiaire.

Lorsque les polices sont émises par un tiers, c'est ce tiers qui est redevable du paiement des primes à SOS Evasan car l'encaissement de la prime est un préalable à l'émission d'une police.

SOS Evasan encaisse les primes sur ses comptes CCP ou bancaires. Les moyens de paiement en usage sont la carte de crédit, le bulletin de versement, le virement bancaire et très rarement en cash.

Le plan comptable ne prévoit pas la ventilation des produits en fonction de leur nature spécifique (assurance, assistance ou TPA). Lorsqu' SOS Evasan fournit des prestations de services (TPA), ces services sont considérés comme indissociables de la couverture du risque d'assistance également proposée. Ces services sont comptabilisés comme produits de l'activité d'assurance.

Les primes d'assurance sont comptabilisées brutes de réassurance mais nettes des frais de courtage.

- **Informations qualitatives et quantitatives sur le profil de risque de l'entreprise d'assurance :**

La société doit faire face et gérer plusieurs catégories de risques :

- D'une part des risques techniques comme les risques d'assurance, de marché et de crédit, ou encore de liquidité ;
- D'autre part les risques opérationnels liés à son exploitation.

- **Risque d'assurance :**

Le risque d'assurance est directement lié à la couverture d'assurance que la société propose.

Les produits de la société couvrent au maximum un temps d'exposition de 92 jours consécutifs de déplacement par année hors le domicile.

La couverture est liée au déplacement professionnel ou touristique des personnes en dehors de leur lieu de domicile légal ou de résidence habituel. Il est important de mentionner que toutes les couvertures sont en surplus de toutes les autres couvertures existantes, obligatoires ou non, dont bénéficie l'assuré.

Depuis sa fondation, la société est spécialisée dans les produits « Visa ». Sur la base d'un historique de 20 ans et plus de 2 millions de polices « Visa », les taux de sinistralité peuvent être considérés comme stables.

Tous les produits sont réassurés en quote-part auprès du réassureur TM Kiln jusqu'au 30 septembre 2017 et dès le 1^{er} octobre 2017 par QBE Re, la rétention de SOS Evasan étant de 20 % pour tous les sinistres en espèces.

Le risque d'assurance est modélisé selon l'historique des sinistres par catégorie de plus ou moins CHF 20'000 en utilisant le modèle standard.

La gestion de ce risque est assurée par un suivi des délais de traitement et des coûts des sinistres. Un nouvel outil de suivi et de gestion des courriels entrants appelé « Desk » a été implémenté en 2016, en 2017 la mise en place de dashboard de suivit en temps réel a été finalisé.

Par ailleurs, une réorganisation a été opérée afin de pouvoir allouer à cette activité des ressources supplémentaires en cas de dépassement des temps de traitement et exploiter pleinement le potentiel de cet outil.

- **Risque de marché et de crédit :**

Les risques de marché et de crédit de la société sont essentiellement liés à l'impact des marchés financiers sur sa fortune destinée à garantir les obligations découlant des contrats d'assurance qu'elle a conclus.

Le risque de marché comporte le risque de taux d'intérêt, le risque de spread et le risque de change. Pour limiter ce risque, la société a redéfini son règlement d'investissement.

Le règlement d'investissement prévoit une limite de placement de CHF 20'000 par contrepartie pour garantir le principe de diversification de la fortune liée. Cette limite est de CHF 150'000 pour la fortune libre. Le règlement prévoit également que la fortune liée doit être investie dans des placements en CHF, EUR ou USD, de rating 1, 2 ou 3 avec garantie d'Etat; à défaut en obligations d'une banque cantonale suisse. La durée maximale d'investissement est de 20 ans.

Pour simplifier la gestion de la fortune liée, les placements sont faits en obligations tant que le volume de placement ne dépasse pas CHF 4,2 millions.

Le portefeuille obligataire a quasiment été entièrement renouvelé fin 2016. Fin 2018, l'évaluation du portefeuille des titres détenus n'est plus faite selon la méthode du coût historique amorti mais à la valeur du marché. Ce changement de méthode est justifié par une nécessité de vendre à court terme les obligations pour respecter le plan de run-off de la FINMA. L'impact sur le résultat de l'exercice est de CHF 157'902, essentiellement en raison de la dépréciation du titre « Air Berlin ». La chute des actifs financiers est la conséquence de la vente des obligations rendue nécessaire pour financer l'activité de la société.

Un nouveau règlement d'investissement a permis de renforcer les procédures de gestion et de contrôle de la fortune de la société. Sur proposition du directeur financier, le Conseil d'administration valide la constitution du portefeuille d'investissements. Le directeur financier est en charge du suivi des positions et en cas de changement significatif des valeurs de marché des placements, il doit en informer par écrit le Conseil d'administration.

Mais relevons que depuis le blocage de la fortune liée par la FINMA en date du 8 mars 2018, Evasan ne dispose plus de pouvoir direct sur la gestion de ses actifs liés.

- **Risque de liquidité et de couverture :**

Les biens de la fortune liée garantissent les droits des assurés sur la base des provisions techniques (débit de la fortune liée). Le directeur financier planifie les flux de trésorerie pour garantir en tout temps que le débit de la fortune liée est couvert par les avoirs en fortune liée.

- **Risques opérationnels**

En 2018, le principal risque opérationnel est l'inadéquation du système d'information aux besoins futurs de la société. La société a initié une refonte de son système de production afin de se doter d'un outil plus performant et intégrant la gestion des sinistres. L'objectif est d'améliorer qualitativement l'information

disponible à des fins de gestion.

- **Risk management (gestion des risques)**

Dans une situation de crise, la gestion des risques est essentielle. S'il peut être tentant de prendre des raccourcis et de penser qu'il suffit d'embaucher deux ou trois personnes supplémentaires pour compenser les départs, la réalité est bien plus complexe.

En effet, plusieurs phénomènes sont à prendre en considération:

- Les retards entraînent une désorganisation de la société,
- Les retards créent des retards en ralentissant les processus clés de la société. La gestion de la volumétrie nécessite des compétences nouvelles et une expérience spécifique généralement réservée aux grandes entreprises. Les PME sont donc particulièrement vulnérables aux conséquences des retards accumulés dans le traitement des opérations courantes. D'autant que les systèmes d'information (logiciels ou programmes de reporting) ne sont pas adaptés au traitement des données en masse.
- L'arrivée de plusieurs collaborateurs sur une courte période les prive d'une période d'adaptation et de formation adéquate. Les collaborateurs sont soumis à un stress important et malgré leur bonne volonté, les taux d'erreurs s'en trouvent significativement majorés.

Si une structure à jour peut basculer dans le chaos avec un mois de retard, rattraper 6 mois de retard relève du miracle. Aussi, dans un tel environnement il serait plus juste de parler de gestion des priorités.

- **Solvabilité :**

La solvabilité des entreprises d'assurance est déterminée selon le test suisse de solvabilité (Swiss Solvency Test ou SST), qui requiert un niveau de fonds propres (capital porteur de risque) calculé en fonction des risques auxquels est exposée l'entreprise d'assurance (capital cible).

Base et calcul du SST : Le principe du SST est qu'une société d'assurance, si elle suit sa propre planification réaliste des affaires durant la période d'une année à partir de la date de référence, doit pouvoir, à la fin de la période, d'honorer les engagements d'assurance existants avec une probabilité élevée, sans avoir recours à de nouveaux engagements d'assurance.

Le SST calcule, au moyen d'un modèle, une condition quantitative de solvabilité en comparant le capital porteur de risque (CPR) au capital cible (CC) (quotient $SST = CPR/CC$). Ce calcul couvre tous les postes du bilan qui sont pertinents sur le plan économiques et les qui en découlent. Ces derniers reflètent tous les changements de valeur possibles des postes du bilan SST sur une période d'un an à partir de la date de référence. Pour couvrir ces risques, l'entreprise d'assurance examine les résultats des analyses internes pertinentes, en particulier en relation avec les exigences en matière de gestion des risques appropriée et de publication du rapport sur la situation financière (art. 96, 96.a et 111a de l'OS).

SOS Evasan applique le modèle standard pour l'ensemble de son calcul SST, c'est-à-dire qu'elle n'emploie aucun modèle interne pour l'évaluation de ses risques. Etant donné qu'SOS Evasan est une société opérant exclusivement comme assureur dommages et compte tenu de la rapide liquidation des sinistres, le modèle utilisé pour l'évaluation des risques de marchés est le modèle simplifié delta-normal.

SOS Evasan considère une modélisation particulière pour les grands sinistres définis à partir de 20.000 CHF.

Capital porteur de risque (CPR) : Le montant du capital porteur de risques, soit le capital à disposition pour couvrir l'ensemble des risques représentés par le capital cible, correspond à la différence entre les actifs évalués à la valeur de marché. Le CPR (actifs – engagements) est déterminé sur la base du bilan à des fins de

solvabilité (art. 47 OS). L'évaluation du bilan à des fins de solvabilité doit être proche du marché et la valeur proche du marché des engagements (cm 30 de la circulaire 2017/3 FINMA). Cette évaluation suppose un retraitement du bilan statutaire. Le capital porteur de risque est calculé une fois par an (art. 51 OS).

Les obligations sont évaluées à la valeur de marché à la date de référence du SST.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont retraitées car leur valeur en cas de vente forcée serait négligeable.

La valeur des liquidités, des débiteurs et des actifs transitoires est corrigée en raison des taux de changes de clôture différents des taux de changes moyens utilisés pour le bilan statutaire.

Les provisions techniques sont escomptées selon la courbe des taux sans risque et les taux de change appliqués sont les taux de change de référence pour le SST.

La provision de sécurité et pour fluctuation est entièrement dissoute dans le bilan à des fins de solvabilité, le risque inhérent étant intégré dans le calcul du capital cible pour les risques assuranciers.

La base de calcul des autres engagements est la valeur réelle des charges à payer. L'hypothèse retenue est que tous ces autres engagements sont connus à la date d'établissement des comptes annuels. Pour les dettes en monnaies étrangères, la méthode utilisée est la conversion au taux de clôture.

Capital cible : Le capital cible correspond aux exigences en fonds propres de la FINMA que la société doit détenir pour ne pas être mis en difficulté, même en cas de survenance rare d'un événement néfaste. Le capital cible prend en compte les risques auxquels la société doit faire face.

La détermination du capital cible est effectuée par le directeur financier et l'actuaire responsable. Le capital cible est calculé une fois par an (art. 51 OS).

Les principales composantes du capital cible sont :

- Le risque d'assurance (+), est mesuré par l'expected shortfall,
- Le risque de marché financier (+), est composé du risque sur les taux d'intérêt, le risque de spread et le risque de change,
- Impact des scénarios (+), la société utilise le modèle standard,
- Résultat technique attendu (-), vient en diminution des risques s'il est positif,
- Risque crédit (+), qui mesure le risque de défaillance de la contrepartie,
- Risk Margin (+) appelé aussi « montant minimum » correspond au capital supplémentaire nécessaire pour couvrir la liquidation des sinistres du portefeuille en cas de reprise de la société par un tiers. La base de calcul est le résultat de la modélisation du risque de run-off, lui-même calculé sur la base des provisions statutaires pour sinistres. L'hypothèse utilisée est le principe de la résolution rapide des sinistres. La société a retenu la méthode de calcul standard prévue par la documentation technique de la FINMA.

Calcul du SST : La réalisation du SST doit respecter les directives et recommandations de la FINMA, ainsi que les articles 41-53 OS. Les entreprises d'assurance établissent chaque année un rapport sur le calcul du capital cible et du capital porteur de risques, signé par la Direction et remis à la FINMA.

SOS Evasan, dans un souci d'économie de moyens a convenu avec la FINMA de réaliser un SST simplifié, pour lequel un rapport n'est pas exigé. Suite à un premier SST au 1er janvier 2019, très inquiétant, une seconde estimation a été réalisée au 1er mai 2019.

Les résultats principaux du SST au 1er janvier 2019 et au 1er mai 2019 sont indiqués dans le tableau suivant :

	01.05.2019	01.01.2019
--	-------------------	-------------------

Risque d'assurance CY	0	40.746
Risque d'assurance PY	25.840	26.504
Risque de marché	21.268	77.956
Risque de crédit	16.829	24.101
Capital cible	63.936	169.307
Capital porteur de risque	58.238	90.151
Ratio SST	91.1%	53.2%

Sur la base des comptes 2018 et du budget pour l'année 2019, le capital cible estimé au 1er janvier 2019 se montait à CHF 169'307. Il était couvert par un capital porteur de risque de CHF 90'151, soit un ratio de solvabilité de 53.2%. Ce ratio était clairement insuffisant et exigeait des mesures immédiates, qui ont été prises par la direction de SOS Evasan.

Au 1er mai 2019, suite à la vente d'une bonne partie des obligations et de la mise en place d'une réassurance couvrant la rétention de SOS Evasan, la situation s'était bien améliorée : le capital cible était de CHF 63'936 et le capital porteur de risque de CHF 58'238, pour un ratio de solvabilité de 91.1%.

E. Evaluation

- Valeur des actifs ventilés en classes d'actifs (selon la répartition dans les modèles quantitatifs) :

Actifs	Valeurs au 31.12.2017			Valeurs au 31.12.2018		
	Statutaire	Marché	Différence	Statutaire	Marché	Différence
Liquidités	359'199	359'199	0	213'350	213'350	0
Obligations	1'144'526	1'037'636	-106'890	432'733	432'733	0
Débiteur	372'302	372'302	0	82'884	20'642	-62'242
Prêts	6'621	6'621	0	0	0	0
Actifs transitoires	520'467	1'156'467	636'000	3'920	0	-3'920
Actifs immobilisés	653'601	0	-653'601	314'151	0	-314'151
Autres créances	47'501	47'501	0	17'501	17'501	0
Total	3'104'217	2'979'726	-124'491	1'064'539	684'226	-380'313

- Description des bases et des méthodes utilisées pour l'évaluation

L'évaluation du bilan à des fins de solvabilité doit être proche du marché (circulaire 2017/3 FINMA). Cette évaluation suppose un retraitement du bilan statutaire présenté dans le rapport d'activité.

Pour effectuer ces retraitements, la société passe en revue chaque poste du bilan statutaire afin de procéder à l'évaluation requise. En pratique, ce travail est effectué par le directeur financier.

Les obligations sont évaluées à la valeur de marché à la date de clôture.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées dans l'hypothèse d'une vente forcée.

Les liquidités, les débiteurs et les actifs transitoires sont évalués au taux de change de clôture.

Les provisions techniques sont escomptées selon la courbe des taux sans risque et les taux de change appliqués sont les taux de change de référence pour le test suisse de solvabilité.

La réserve latente sur la créance du réassureur, faisant partie des actifs transitoires, a été réintégrée

La provision de sécurité et pour fluctuation est entièrement retraitée, le risque inhérent étant intégré dans le calcul du capital cible pour les risques assuranciers.

- **Commentaires quantitatifs et qualitatifs de chaque classe d'actifs si les bases et les méthodes présentent des différences notables entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité**

Les postes concernant les immobilisations corporelles (CHF 22'479), et les immobilisations incorporelles (CHF 291'672) ne sont pas considérées, car leur valeur en cas de vente forcée serait négligeable. Cela engendre donc une réévaluation à la baisse de CHF 314'151 par rapport à la valeur statutaire des actifs immobilisés.

La créance sur Yarigar (CHF 62'242) est retraitée car elle présente une valeur de marché négligeable.

- **Valeur brute et nette des provisions pour engagements d'assurance en CHF**

Détails des provisions pour engagements (à des fins de solvabilité)	2018 en CHF
Provision pour sinistres	311'328
Provision pour report de primes	22'748
Provisions brutes pour engagements d'assurance	334'076
Parts des réassureurs	-72'777
Provisions nettes pour engagements d'assurance	288'858

- **Description des bases, des méthodes et des principales hypothèses utilisées pour l'évaluation :**

Les provisions pour sinistres comprennent les paiements à effectuer et les frais à prévoir après la clôture des comptes pour tous les sinistres survenus avant cette date. En font partie les sinistres en suspens à la clôture des comptes, les sinistres non encore annoncés à cette date (incurred but not yet reported), les réouvertures de dossiers de sinistres déjà réglés à la clôture et les frais de gestion des sinistres.

Les provisions pour sinistres à payer sont composées des provisions pour sinistres en espèces, des provisions pour sinistres en nature.

Les provisions pour sinistres à payer en espèces sont évaluées au cas par cas par le directeur financier, en fonction de la gravité du cas et des dépenses probables à payer.

Les provisions pour sinistres à payer en nature sont calculées de façon globale par la formule suivante :

Nombre de dossiers ouverts X (nombre moyen d'actions par dossier – nombre d'actions déjà réalisées pour ces dossiers) X coût moyen d'une action

Les provisions pour sinistres non encore annoncés à la clôture (IBNR) en espèces sont calculées par la formule suivante :

(Estimation du nombre de cas déjà survenus mais non déclarés) X (coût moyen du dommage en espèce)

Les provisions pour sinistres non encore annoncés à la clôture (IBNR) en nature sont calculées par la formule suivante :

(Estimation du nombre de cas déjà survenus mais non déclarés) X (nombre moyens d'actions nécessaires pour liquider un dossier) X (coût moyen d'une action).

Les provisions pour frais de gestion de sinistres étaient calculées selon la formule suivante :

(Coût de gestion moyen pour la liquidation d'un dossier) X (nombre de dossiers ouverts à la clôture + estimation du nombre de cas déjà survenus mais non encore déclarés).

Au 31.12.2018, l'intégralité des frais de gestion des sinistres futurs a été provisionnée pour un montant de CHF 257'615. Cette charge correspond aux charges de gestion des sinistres futurs que la société Evasan va

devoir supporter en 2019 selon le plan de run-off approuvé par la FINMA. Ces charges ont été détaillées dans le plan de liquidation de l'activité d'assurance approuvé par la FINMA le 11 octobre 2018.

Dans l'évaluation à des fins de solvabilité, les provisions pour sinistres sont évaluées au taux de clôture et escomptées selon la courbe des taux sans risque.

La provision pour report de primes représente la part des primes encaissées d'avance (rattachable à la période postérieure à la clôture des comptes). En fin d'exercice, la provision pour report de primes est calculée pour chaque prime, prorata temporis sur la base des données de production du système d'information de la société.

La provision pour report de prime est aussi évaluée au taux de clôture et escomptée selon la courbe des taux sans risque.

La part des réassureurs est calculée pour les reports de primes et pour les provisions pour sinistres en espèces. La part des réassureurs est aussi évaluée au taux de clôture et escomptée.

- **Commentaires quantitatifs et qualitatifs si les bases, les méthodes et les principales hypothèses présentent des différences notables entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité**

La provision pour liquidation s'élève à CHF 8'952 contre CHF 10'824 en 2017. La provision pour fluctuation sur risque d'assurance (CHF 45'983 en 2017) a été dissoute au 31.12.2018 compte tenu de la situation de run-off de la société.

- **Valeur du montant minimum et des autres effets sur le capital cible :**

Le montant minimum correspond au capital supplémentaire nécessaire pour couvrir la liquidation des sinistres du portefeuille en cas de reprise de la société par un tiers. La valeur du montant minimum (Risk Margin) ressortant du rapport SST 2019 est de CHF 4'231.

- **Description des bases, des méthodes et des principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant minimum :**

La base de calcul est le résultat de la modélisation du risque de run-off, lui-même calculé sur la base des provisions statutaires pour sinistres.

L'hypothèse utilisée est le principe de la résolution rapide des sinistres.

La société a retenu la méthode de calcul standard prévue par la documentation technique de la FINMA.

- **Valeur des provisions pour autres engagements**

Le tableau ci-dessous détaille tous les engagements de la société évalués dans le bilan statuaire et à la valeur de marché. Ce tableau présente également une comparaison avec l'exercice précédent.

Passifs	Valeurs au 31.12.2017			Valeurs au 31.12.2018		
	Statuaire	Marché	Différence	Statuaire	Marché	Différence
Créanciers	252'394	252'394	0	225'248	225'248	0
Provisions pour sinistres	229'889	230'617	728	311'328	311'328	0
Report de primes	274'562	273'289	-1'273	22'748	22'748	0
Part de réassurance	-208'270	-208'502	-232	-72'777	-72'777	0
Réserve de fluctuation	45'983		-45'983	0	0	0
Passifs transitoires	403'117	403'117	0	375'491	375'491	0
Réserve latente	0	638'000	638'000	0	0	0
Total	997'675	1'588'915	591'240	862'038	862'038	0

- **Description des bases, des méthodes et des principales hypothèses utilisées pour l'évaluation :**

La base de calcul des autres engagements est la valeur réelle des charges à payer au titre de 2018.

L'hypothèse retenue est que tous ces autres engagements sont connus à la date d'établissement des comptes annuels.

Pour les dettes en monnaies étrangères, la méthode utilisée est la conversion au taux de clôture.

F. Gestion du capital

- **Objectifs, stratégie et horizon temporel de la planification du capital**

L'objectif principal de la direction était d'assurer la survie de la société conformément à la décision des actionnaires de poursuivre l'activité. La direction a défendu auprès de la FINMA un plan crédible de liquidation de l'activité assurantielle afin de pouvoir obtenir l'autorisation de conduire le run-off de la branche d'assurance 18 et ainsi éviter une liquidation forcée. Par ailleurs, la direction a développé l'activité annexe (hors branche 18) pour garantir des revenus complémentaires, dès le mois d'août 2018, et mettre en œuvre les premiers éléments de la stratégie de reconversion d'Evasan.

Nous pouvons véritablement qualifier l'année 2019 d'année charnière. Fin juillet 2019, le run-off prendra fin et Evasan pourra se consacrer pleinement au redéploiement de ses nouvelles activités.

En ayant provisionné l'intégralité des coûts du run-off dans les comptes annuels 2018, les capitaux propres ne seront plus impactés par l'exécution de la liquidation de la branche 18.

La société devrait dès 2020 retrouver sa pleine santé financière mais aussi organisationnelle et la direction est confiante sur les possibilités de redéploiement des activités de la société dans le domaine des assurances.

- **Structure, montant et qualité des fonds propres indiqués dans le rapport d'activité**

	2018 En CHF
Capital social	4'200'000
Réserves légales	0
Pertes antérieures cumulées	-2'093'560
Bénéfice de l'exercice	-1'903'940
Total des fonds propres	202'500

- **Description des éventuels changements notables pendant la période sous revue**

Suite à la perte de l'exercice 2017 une procédure d'augmentation de capital a été initiée.

- **Commentaires quantitatifs et qualitatifs en cas de différences notables entre les fonds propres indiqués dans le rapport d'activité et la différence entre les actifs et les passifs évalués de manière proche du marché à des fins de solvabilité.**

Il n'y a pas de différence significative entre les fonds propres du rapport d'activité et les actifs et passifs évalués de manière proche du marché à des fins de solvabilité.

G. Solvabilité

La société applique le modèle standard pour l'ensemble de son calcul de solvabilité, c'est-à-dire qu'elle n'emploie aucun modèle interne pour l'évaluation de sa solvabilité.

De plus, étant donné que SOS Evasan est une société opérant exclusivement comme assureur-dommages et compte tenu de la rapide liquidation des sinistres, le modèle utilisé pour l'évaluation des risques de marchés est le modèle simplifié delta-normal.

- **Répartition du capital cible entre ses principales composantes**

Le capital cible correspond aux exigences en fonds propres de la FINMA que la société doit détenir pour ne pas être mis en difficulté, même en cas de survenance rare d'un évènement néfaste. Le capital cible prend en compte les risques auxquels la société doit faire face.

	Avec obligations	Obligations vendues pour du cash CHF
CY Insurance Risk	40'746	40'746
PY Insurance Risk	26'504	26'504
Market Risk	77'956	9'201
Credit Risk	24'101	24'101
Target Capital	169'307	100'552
RBC	90'151	90'151
SST Ratio	53.2%	89.7%

Capital porteur de risque

La capital porteur de risque (RBC) a été calculé par différence entre les actifs à leur valeur de marché et les passifs également estimé à leur plus juste valeur, soit CHF 800'978 – CHF 710'827 = CHF 90'151.

Les actifs à valeur de marché prennent en compte la créance Eurosig de CHF 50'590, mais ne prennent pas en compte les immobilisations, qui n'offrent pas de réelle valeur de revente.

Les passifs à valeur de marché ne tiennent pas compte des montants contestés ni des créances de MM. Ljubinkovic et Heim.

Risque de souscription

Nous sommes partis de l'hypothèse d'un loss ratio de 100% appliqué au report de primes, mais sans tenir compte des nouveaux sinistres en nature (service), ceux-ci étant couverts dans le cadre des frais de fonctionnement de la société, inclus dans les ULAE.

Risque de provisionnement

Les provisions de sinistres nettes pour compte propre s'élèvent à CHF 28'085 et représentent un risque de CHF 26'504.

Risque de marché

Le risque de marché est relativement important. Il est principalement dû aux obligations en EUR et USD, exposées au risque de change. Nous avons calculé la solvabilité de SOS Evasan après la vente de ces obligations étrangères, qui passe de 53.2% à 89.7%.

Situation au 30/04/2019

La situation de la solvabilité de SOS Evasan s'est considérablement améliorée depuis le 1^{er} janvier 2019, suite aux mesures suivantes prises par la direction :

- Vente de la quasi-totalité des obligations en monnaies étrangères ;
- Souscription d'un contrat de réassurance umbrella auprès de la Mutuelle Laïque, qui reprend la rétention de SOS Evasan à sa charge, moyennant une prime raisonnable ;
- Paiement des sinistres en suspens sachant que les provisions pour sinistres en suspens sont aujourd'hui pratiquement inexistantes.

Conclusion

La situation de solvabilité de SOS Evasan au 1^{er} janvier 2019, avec un ratio de couverture SST inférieur à 50% exigeait des mesures immédiates. Celles-ci ont été prises par la direction (voir ci-dessus) et la situation de solvabilité de la société est à ce jour satisfaisante, avec un ratio SST supérieur à 100%.

SOS EVASAN SA
VICH

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
à l'Assemblée générale des actionnaires
relatif aux comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 2018

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de SOS Evasan SA à Vich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SOS Evasan SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion avec réserve.

Motifs de l'opinion avec réserve

En mars 2018, la FINMA a ordonné le blocage de la fortune liée de SOS Evasan SA. Ainsi, toutes les sorties de fonds de la fortune liée sont depuis mars 2018 soumises à approbation de la FINMA. La société ayant renoncé en août 2018 à son agrément pour l'exploitation de son activité d'assurance B18, elle se trouve actuellement dans une situation de run-off. Les possibilités de redéploiement d'une activité de service existent mais sont tributaires de la finalisation du plan de liquidation. La continuité de son exploitation dépend de la question de savoir si l'entreprise atteindra ses objectifs budgétaires et obtiendra les fonds nécessaires au refinancement de ses dettes à court terme. Par conséquent, il existe une incertitude quant à la capacité de la société à poursuivre plus longtemps son activité. La note liminaire figurant dans l'annexe aux comptes annuels n'exprime pas suffisamment cette incertitude.

À défaut d'obtenir les fonds nécessaires, la continuité de l'exploitation serait rendue impossible et les comptes annuels devraient être établis sur la base de valeurs de liquidation. Ainsi, il existerait des raisons sérieuses d'admettre que la société soit surendettée au sens de l'art. 725 al. 2 CO, dont il conviendrait alors d'appliquer les dispositions.

Nous n'avons pas pu obtenir de documents adéquats permettant de vérifier l'évaluation des immobilisations incorporels concernant la position au 31.12.2017.

Opinion avec réserve

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts, à l'exception des incidences possibles des points décrits dans le paragraphe « motifs de l'opinion avec réserve »,

Autre information

Le contrôle ordinaire des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 30 avril 2018, celui-ci a formulé une impossibilité d'exprimer une opinion.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR [8]) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration, était suffisamment documenté mais n'avait pas été appliqué sur tous les points essentiels pour les processus primes et l'établissement des comptes annuels, importants au regard de l'entreprise.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

En dépit de la réserve formulée sur les comptes annuels dans le paragraphe « motifs de l'opinion avec réserve », nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis étant donné les points invoqués ne modifient pas fondamentalement la vue d'ensemble.

En outre, nous attirons votre attention sur le fait que la moitié du capital-actions et des réserves légales n'est plus couverte (art. 725 al. 1 CO).

MAZARS SA



Denise Wipf
Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)



Stephan Rössel
Expert-réviser agréé

Zürich, 9 avril 2019

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe)

PRESENTATION DU BILAN

SOS EVASAN SA - Rte de l'Etraz 12 C - CP 5 - 1267 Vich

CHF	31.12.2017	31.12.2018
ACTIF	3'312'387	1'137'316
Placements (total)	1'151'063	432'733
Titres a revenus fixes	1'144'443	432'733
Prêts	6'621	0
Liquidités	359'199	213'350
Part de réassurance sur provisions techniques	208'252	72'777
Immobilisations corporelles	82'502	22'479
Immobilisations incorporelles	571'099	291'672
Créances nées d'opérations d'assurance	372'302	82'884
Dont créances sur preneurs d'assurance	61'038	4'354
Dont créances sur agents et intermédiaires	230'462	62'242
Dont créances sur entreprises d'assurance	227'070	16'288
Provision sur débiteur (ducroire)	-146'267	0
Autres créances	47'501	17'501
Comptes de régularisation	520'467	3'920
Total des actifs	3'312'387	1'137'316
PASSIF	3'312'387	1'137'316
Provisions techniques (total)	550'435	334'076
Dont provisions sur report de prime	274'537	22'748
Dont provisions pour sinistres survenus à liquider	187'804	42'682
Dont provisions pour charges de run-off	0	257'615
Dont provisions pour IBNR	31'288	2'079
Dont provisions pour liquidation	10'824	8'952
Dont provisions pour fluctuation risque d'assurance	0	0
Dont provisions pour fluctuation risque de réserve	45'983	0
Dettes nées d'opération d'assurance	252'394	225'248
Dont envers des preneurs d'assurance	1'211	15'344
Dont envers des agents et intermédiaires	2'772	44'775
Dont envers des entreprises d'assurance	248'411	165'130
Comptes de régularisation	403'117	375'491
Total des provisions et dettes externes	1'205'946	934'816
Capital-actions	4'200'000	4'200'000
Réserves légales issues du bénéfice	0	0
Pertes reportées sur exercices antérieurs	-706'945	-2'093'559
Résultat l'exercice	-1'386'615	-1'903'940
Total des fonds propres	2'106'441	202'500
Total des passifs	3'312'387	1'137'316

PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

SOS EVASAN SA - Rte de l'Etraz 12 C - CP5 - 1267 Vich

CHF	2017	2018
Primes Brutes	2'131'423	939'114
Primes brutes cédées aux réassureurs	-399'006	-121'701
Primes nettes	1'732'417	817'413
Variation sur report de prime	260'169	251'789
Part de réassurance sur report de prime	-102'543	5'512
Primes acquises nettes	1'890'043	1'074'714
Autres produits de l'activité d'assurance	0	0
Total des produits de l'activité technique d'assurance	1'890'043	1'074'714
Sinistres bruts	-2'298'959	-981'575
Dont sinistres en espèce	-1'644'728	-581'074
Dont sinistres en nature	-654'231	-400'501
Sinistres payés part les réassureurs	1'305'240	300'680
Variation des provisions techniques	107'796	-86'020
Part de réassurance sur variation des provisions techniques	-129'298	-140'987
Sinistres nets	-1'015'221	-907'902
Frais de gestion et d'acquisition dont frais d'acquisition	-1'299'743 -228'997	-1'644'106 -138'347
Part de réassurance sur frais d'acquisition et de gestion	0	0
Frais d'acquisition et de gestion	-1'299'743	-1'644'106
Total des charges de l'activité technique	-2'314'964	-2'552'009
Produits financiers	22'115	2'630
Charges financières	-4'633	-181'269
Résultat financier	17'482	-178'639
Autres produits financiers	24'990	0
Amortissements	-212'095	-395'985
Résultat opérationnel	-594'545	-2'051'918
Intérêts	0	0
Résultat exceptionnel	-792'070	147'978
Bénéfice avant impôts	-1'386'615	-1'903'940
Impôts	0	0
Perte/Bénéfice de l'exercice	-1'386'615	-1'903'940

Annexe aux comptes annuels 2018

Note liminaire : En date du 3 juillet 2018, SOS Evasan a renoncé à l'agrément pour l'exploitation de la seule branche d'assurance exploitée B18. Au cours de cette assemblée générale extraordinaire, les actionnaires, représentant 90,25% du capital-actions, ont décidé à l'unanimité (sans avis contraire ni abstention) de ne pas mettre la société en liquidation.

Par décision du 11 octobre 2018, la FINMA a approuvé la modification de plan d'exploitation en découlant. La renonciation à l'agrément a été publiée le 20 septembre 2018 dans la FOSC.

Dans une deuxième décision datée également du 11 octobre 2018, la FINMA a approuvé le plan de liquidation présenté par Evasan ; ce plan prévoit que toute l'activité d'assurance B18 sera liquidée en août 2019. La FINMA a précisé qu'en cas de non-respect du plan de liquidation, elle prendra en vertu de l'art. 60 al.3 LSA toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts des assurés. La société Evasan reste donc sous la menace d'une liquidation forcée en cas de problème de liquidité. Tant que le plan de liquidation de la branche n'est pas officiellement clôturé par la FINMA, la société Evasan demeure sous sa surveillance.

Rappelons aussi que la FINMA dans sa décision du 8 mars 2018 (et avenant du 15 mars) a ordonné le blocage de la fortune liée de la société Evasan. Toutes les sorties de fonds de la fortune liée sont depuis cette date soumises à approbation de la FINMA.

Depuis juillet 2018, la société se trouve dépourvue de revenus à l'exception des revenus annexes provenant de la gestion du produit Swiss Studies de l'assureur MGEN.

Les possibilités de redéploiement d'une activité de service existent mais sont tributaires de la finalisation du plan de liquidation.

Malgré les incertitudes sur l'avenir de la société, les comptes de la société sont présentés selon le principe de continuité d'exploitation. Par contre l'activité de la branche 18 est présentée en valeur liquidative puisqu'elle sera liquidée fin juillet 2019 (CO art. 958A). Le portefeuille obligataire constitutif de la fortune liée a été évalué à la valeur de marché et les charges futurs de liquidation de l'activité d'assurance branche 18 (run-off) ont été provisionnées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Le bail des locaux commerciaux de la société a été résilié pour le 31 octobre 2019 mais les frais inhérents à un possible déménagement n'ont pas été provisionnés. Précisons que le changement de siège social est soumis à l'approbation des actionnaires et de la FINMA.

1. Placements et liquidités

Placements et liquidités	31.12.2017	31.12.2018
Obligations et prêts détenus en compte de dépôt	1'151'063	432'733
Liquidités	359'199	213'350
<i>Dont fonds étrangers</i>	<i>265'487</i>	<i>184'215</i>
Total	1'510'263	646'083

Au 31/12/2017 les obligations ont été évaluées à leur coût historique amorti. A la clôture des comptes 2018, le portefeuille a été évalué à la valeur de marché en raison d'une réalisation probable à court terme. Ce changement de méthode a entraîné une perte financière de CHF 157'902.

2. Immobilisations présentées à leur valeur nette comptable

Immobilisations	31.12.2017	31.12.2018
Matériel informatique	34'159	0
Aménagement	28'077	20'887
Mobilier	4'725	1'592
Matériel téléphonique	6'202	0
Machine de bureau	738	0
Stock de matériel	8'601	0
Total immobilisations corporelles	82'502	22'479
Logiciel informatique	483'950	236'596
Site internet	87'149	55'076
Total immobilisations incorporelles	571'099	291'672

Date	Tableau des amortissements	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31.12.2017	1300 Informatique (15%)	231'208	197'049	34'159
2018	Variation	0	34'159	
31.12.2018	Total	231'208	231'208	0
31.12.2017	1301 Aménagement (5%)	143'808	115'730	28'078
2018	Variation	0	7'190	
31.12.2018	Total	143'808	122'920	20'887
31.12.2017	1302 - Mobilier (10%)	31'329	26'604	4'725
2018	Variation	0	3'133	
31.12.2018	Total	31'329	29'737	1'592
31.12.2017	1303 Téléphonie (10%)	63'460	57'259	6'202
2018	Variation	0	6'202	
31.12.2018	Total	63'460	63'460	0
31.12.2017	1304 Machine de bureau (15%)	36'679	35'940	738
2018	Variation	0	738	
31.12.2018	Total	36'679	36'679	0
31.12.2017	1400 Webagent (20%)	1'462'909	978'958	483'951
2018	Variation	56'535	303'889	
31.12.2018	Total	1'519'443	1'282'847	236'596
31.12.2017	1401 Site Web (20%)	160'362	73'213	87'149
2018	Variation	0	32'072	
31.12.2018	Total	160'362	105'285	55'076
31.12.2017	Stock de matériel	8'601		8'601
2018	Variation	0	8'601	
31.12.2018	Total	8'601	8'601	0

31.12.2017	Total	2'138'355	1'484'753	653'601
2018	Variation	56'535	395'984	0
31.12.2018	Total	2'194'889	1'872'137	314'152

3. Détail des créances sur preneurs d'assurance

Créances sur preneurs d'assurance	31.12.2018
Hecuba	4'354

4. Détail des créances sur agents et intermédiaires

Créances sur agents et intermédiaires	31.12.2018
Yarigar Iran	62'242

L'inscription de cette créance au bilan est justifiée par la proposition explicite de Yarigar partenaire en Iran de régler un litige qui l'oppose à Evasan par le versement d'un montant de EUR 55'091.

5. Détail des créances sur entreprises d'assurance

Créances sur entreprises d'assurance	31.12.2018
Créance de réassurance TMKILN	16'288

6. Détail des autres créances

Autres créances	31.12.2018
Dépôt de loyer	17'501

7. Comptes de régularisation actifs

Comptes de régularisation actifs	31.12.2018
Charges constatées d'avance	1'908
Intérêts courus	2'012
Total	3'920

8. Provisions techniques

Provision pour sinistres	31.12.2018
Sinistres à payer	8'066
Sinistres en cours de gestion	3'707
Sinistres Eurosig	30'909
Total	42'682

Seul le risque net sur Eurosig a été provisionné (CHF 30'909). Les sinistres en cours de gestion (CHF 81'499) ont été compensés avec la créance Eurosig en notre faveur (EUR 44'777 soit CHF 50'590) conformément à l'article 9.6 (relatif au « set-off ») du contrat « Travel Insurance Agreement » signé. Cette présentation respecte le principe de permanence des méthodes et ne déroge pas au principe de non compensation des actifs et passifs (CO article 958 C) puisque la compensation a été acceptée contractuellement par les deux parties signataires de ladite convention.

La charge dite de run-off d'un montant de CHF 257'615 correspond aux charges de gestion des sinistres futurs que la société Evasan va devoir supporter en 2019. Ces charges ont été détaillées dans le plan de liquidation de l'activité d'assurance approuvé par la FINMA le 11 octobre 2018.

9. Détail des dettes envers les preneurs d'assurance

Dettes envers les preneurs d'assurance	31.12.2018
Retour de fonds	15'344

10. Détail des dettes envers les agents intermédiaires

Dettes envers les agents intermédiaires	31.12.2018
Commissions de courtage	44'775

11. Détails des dettes envers les entreprises d'assurance

Dettes envers les entreprises d'assurance	31.12.2018
Primes MGEN à reverser	51'239
Fonds de roulement MGEN	5'193
Fonds de roulement RVS	9'232
Primes MGEN à répartir	36'346
Compte courant QBE	63'119
Total	165'129

12. Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	31.12.2018
Salaires à payer	62'590
Avance à rembourser	1'125
AVS	80'279
LPP	45'000
Impôt à la source	20'560
Total A	209'554
Honoraires J. Heim à payer 2017 et 2018	78'286
Honoraires Mazars 2018 (auditeur)	43'080
Honoraires FINMA	3'491
Honoraires AON (actuaire)	10'447
Honoraires Python	6'575
Honoraires avocat	1'500
Indemnité litige à verser	11'000
Prestataire informatique à payer	3'954
Swisscom à payer	2'923
Primes Star croisières à rembourser	4'062
Diverses charges à payer	619
Total B	165'937
Total A+B	375'491

13. Détails des primes brutes

Primes brutes	31.12.2018
Ventes internet	307'536
Ventes courtiers	63'144
Ventes MGEN	251'803
Ventes QCNS	29'020
Ventes Star croisières	44'783
Ventes Eurosig	170'319
Ventes IBC	61'128
Ventes diverses	11'381
Total	939'114
<i>Dont activité annexe (MGEN)</i>	<i>251'803</i>

14. Détails des sinistres en espèce

Sinistres en espèce	31.12.2018
Sinistres Evasan	49'982
Sinistres QCNS	335'531
Sinistres IBC	11'489
Sinistres Star croisières	31'346
Sinistres Eurosig	125'780
Sinistres Swisscare	26'945
Total	581'073

15. Détails des sinistres en nature

Sinistres en nature	31.12.2018
Loyer et parking	48'960
Téléphonie	3'059
Salaires	336'957
Centrale de nuit	11'525
Total	400'501

16. Détails des frais de gestion et d'acquisition

Frais de gestion	31.12.2018
Salaires	920'951
<i>Dont part des frais de personnel affectable à la centrale</i>	<i>-336'957</i>
Charges sociales	213'283
Frais divers	6'351
Frais de représentation	10'914
Honoraires	483'180
Assurances	3'103
Electricité	3'873
Loyer et parking	81'040
<i>Dont part du loyer affectable à la centrale</i>	<i>-48'960</i>
Entretien des locaux	7'184
Matériel de bureau	8'399
Cafeteria	2'196
Frais de port	5'734
Téléphonie	20'980
<i>Dont part de la téléphonie affectable à la centrale</i>	<i>-3'059</i>
Maintenance informatique	73'613
Marketing	53'934
Total A	1'505'759

Frais d'acquisition	31.12.2018
Commissions de courtage	138'347
Total B	138'347

Frais de gestion et d'acquisition	31.12.2018
Total A+B	1'644'106

17. Charges financières

Charges financières	31.12.2018
Frais bancaires et écarts de change	23'367
Correction des dépôts à la valeur de marché	157'902
Total	181'269

La correction des dépôts à la valeur de marché a entraîné la comptabilisation d'une moins-value de CHF 157'902 à la clôture des comptes. Cette charge est la conséquence du changement de méthode dans l'évaluation des titres en portefeuille.

18. Résultat exceptionnel

Par simplification, les charges et produits sur exercices antérieurs ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Produits exceptionnels	31.12.2018
Reprise provision du croire	110'144
Reprise sur provision Eurosig	34'925
Régularisation réassurance TMKILN	475'723
Sinistres 2017 payés par réassurance QBE	5'012
Reprise sur charges à payer 2017	13'489
Correction sur compte créancier	120
Total B	639'413

Charges exceptionnelles	31.12.2018
Créances irrécouvrables	54'502
Correction des charges payées d'avance	36'562
Créances s/Iran irrécouvrables	119'989
Dépôt Goldencare	30'000
Liquidation impôt anticipé	1'792
Commissions payées d'avances	11'245
Amendes	3'425
Indemnité pour litige collaborateur	11'000
Primes Q4 2017 reversées à QBE	85'800
Loss corridor TMKILN	137'120
Total A	491'435

Résultat exceptionnel	31.12.2018
Total A-B	147'978

Pour rappel, la créance TMKILN initialement portée au bilan 2017 s'élevait à KCHF 1'047. La direction d'Evasan recommandait de provisionner cette créance à hauteur de KCHF 250. Nous estimions que nous pourrions encaisser KCHF 797. Nous avons encaissé au titre de 2017, un total de CHF 708'862 (CHF 445'607 du 31.03.2017 au 30.09.2017 et CHF 263'256 du 01.10.2017 au 31.12.2017) en tenant compte de la participation à la perte au titre de 2017 de CHF 137'120. Les revenus et charges afférents à 2017 ont été comptabilisés respectivement en produits et charges exceptionnels.

19. Autres mentions au sens du CO art. 959c et art.961 ss

Libellés	31.12.2017	31.12.2018
Valeur d'assurance incendie	241'027	241'027
Dettes envers institution de prévoyance	94'095	42'372

20. La société a employé en 2018 entre 10 et 50 employés à temps plein.

21. Tableau des flux de trésorerie.

Flux de trésorerie	31.12.2017	31.12.2018
Bénéfice	-1'386'615	-1'903'940
Amortissement	212'095	395'985
Intérêts sur prêts		
Variation de la part de réassurance sur provisions techniques	129'298	135'475
Variation des provisions techniques	-367'963	-216'358
Variation débiteur	24'445	289'418
Variation sur dette née d'opération d'assurance	377'265	-27'146
Variation sur actif transitoire	-317'885	516'547
Variation sur passif transitoire	90'981	-27'626
Variation divers	-3'885	30'000
Résultat d'exploitation	-1'242'263	-807'645

	31.12.2017	31.12.2018
Résultat d'investissement		
Achat corporel	-23'641	-56'535
Vente/cession sur bien corporel	0	0
Variation net sur placement	184'593	711'710
Variation net sur prêt	7'810	6'621
Investissement immobilisation incorporelle	-315'058	
Résultat d'opération d'investissement	-146'296	661'796

Résultat de financement	0	0
-------------------------	---	---

Variation sur liquidités	-1'388'559	-145'849
--------------------------	------------	----------

Liquidités au 1 janvier	1'747'758	359'199
Liquidités au 31 décembre	359'199	213'350
Variation sur liquidités	-1'388'559	-145'849

RAPPORT DE GESTION

sur l'exercice 2018

I. Rappel des faits marquants relatifs aux exercices antérieurs

Fin 2016, la direction a constaté et signalé au conseil d'administration de graves dysfonctionnements dans la société. Ces dysfonctionnements humains étaient les suivants :

- Négligences dans le traitement des sinistres (accumulation de plus de six mois de retard),
- Dissimulation de sinistres à traiter,
- Refus d'effectuer certaines tâches (administratives, comptables ou de gestion) par complaisance (déclaration d'impôt à la source) ou incompétences (travaux de réconciliation, suivi des comptes de tiers, des fonds de roulement, suivi des provisions, des sinistres en gestion),
- Insubordinations (non mise à jour des tableaux des provisions, documentation inadéquate des sinistres dans l'outil de gestion, non-respect des procédures),
- Sabotage (propos malveillants, mobbing, calomnies),
- Organisation clanique de la société,
- Décisions arbitraires (traitements subjectifs des dossiers, prises de décisions contraires aux usages de la profession, prises de décisions infondées ou mal fondées).

Le conseil d'administration a pris les décisions nécessaires pour corriger ces pratiques et la société a pu finalement être restructurée en 2017. Mais ces actes ont été d'une telle ampleur, que les conséquences ont été catastrophiques :

- La société a dû mettre en place une véritable gestion de crise dès janvier 2017,
- Des embauches massives ont été effectuées pour rattraper les retards accumulés,
- La qualité du service rendu à notre clientèle a été tellement dégradée que la société a perdu plus de 51% de son chiffre d'affaires en 2017.

La réputation de la société a aussi été impactée, d'autant qu'une véritable campagne de dénigrement et de calomnies a été entreprise par les collaborateurs sortants. Campagne menée tant en interne (auprès de collaborateurs en poste) qu'en externe (auprès des partenaires Iraniens, des apporteurs d'affaires, des institutions comme la FINMA, le SECO, et même auprès de l'auditeur externe BDO).

C'est dans ces conditions que la direction restante a dû travailler sur plusieurs fronts :

- Le rattrapage des retards sachant que la priorité était de traiter les sinistres les plus anciens. Une cellule de crise a été mise en place. Mais il fallait continuer de traiter le courant pour ne pas aggraver la situation déjà catastrophique. Les retards entraînant des retards, les trois premiers mois de l'année 2017 ont surtout été consacrés à la mise en place d'un plan de sauvetage et à une évaluation des dégâts causés par l'équipe sortante.
- Le contrôle des coûts, puisque la perte des contrats a privé la société de rentrées de fonds nécessaires au financement des mesures de redressement de la société. Ce point (décalage entre le volume des primes encaissées et des sinistres payés) a été spécifiquement relevé par l'auditeur BDO mais mal interprété. En effet, si le constat était pertinent, les causes étaient inexactes puisqu'il ne s'agissait pas d'une fraude interne mais bien de la conséquence de graves négligences internes. Précisons que ce

sont les responsables de ces dysfonctionnements qui ont mis l'auditeur BDO sur la « fausse piste de la fraude » pour « noyer le poisson » et continuer de nuire à la société. Dans la partie suivante, le lecteur constatera que ces accusations de fraudes ont été jugées infondées par un enquêteur indépendant.

- La sauvegarde de la réputation de la société, de ses collaborateurs et de ses dirigeants. Outre les procédures prud'homales en 2017 et 2018, Evasan et ses dirigeants en charge du redressement de la société ont été accusés de fraude, de gestion déloyale, de pratiques interdites ou illégales. Si les conséquences financières des atteintes à la réputation sont difficiles à chiffrer, il est par contre avéré que la santé des collaborateurs a été particulièrement et durablement affectée durant les 2 années (2017 et 2018) qui ont suivi.
- Les seuls frais des avocats, engagés dans les procédures pénales, civiles et prudhomales, s'élèvent à plus de CHF 150'000. Les autres coûts liés à l'absentéisme et les arrêts de travail prolongés pour maladie dépassent largement les CHF 100'000.
- Le développement du chiffre d'affaires, puisqu'il était urgent de compenser les pertes des contrats (Swisscare, Cruise) et de retrouver des entrées de fonds vitales pour l'avenir.

II. Faits marquants de l'exercice

Après avoir constaté une insuffisance de fonds propres, la FINMA dans sa décision du 8 mars 2018 (et avenant du 15 mars) a ordonné l'interdiction de disposer des valeurs patrimoniales issues de la fortune liée. Toutes les sorties de fonds de la fortune liée sont depuis cette date soumises à approbation de la FINMA.

De 4 au 6 avril 2018, la société TMKILN a réalisé un audit de réassurance. La société Aurigon mandatée a rendu son rapport le 30 avril 2018.

Suite à l'audit des comptes annuels 2017, BDO a informé la FINMA avoir constaté une disproportion entre les primes payées et les sinistres annoncés par Evasan au réassureur. Le réviseur en a conclu que « in absence of a confirmation from the reinsurer and given the other facts, we must assume that there has been fraudulent activity in the company ».

De son côté, la FINMA a constaté une violation des exigences en matière de fonds propres et l'impossibilité pour la société de régulariser cette situation dans les délais impartis, soit le 26 avril 2018.

Le 30 avril, la société Evasan a invité le réviseur BDO à lui communiquer les faits matériels relatifs aux accusations de fraude alléguées et les personnes impliquées.

La FINMA a ouvert une procédure « d'enforcement » à l'encontre d'EVASAN pour soupçons de violation du droit de la surveillance. Elle a nommé le 4 mai 2018 Me de Kalbermatten comme enquêteur indépendant chargé d'établir la situation financière de la société et de mettre en œuvre les mesures de surveillance nécessaires.

Me de Kalbermatten a confirmé dans son rapport du 15 juin 2018 qu'aucune indication d'une quelconque fraude n'a pu être relevée. La FINMA a rendu le 9 novembre 2018 sa décision de classer la procédure ouverte à l'encontre d'Evasan au motif que celle-ci était « sans objet ».

En date du 3 juillet 2018, SOS Evasan a renoncé à l'agrément pour l'exploitation de la seule branche d'assurance B18. Au cours de cette assemblée générale extraordinaire, les actionnaires, représentant 90,25% du capital-actions, ont décidé à l'unanimité (sans avis contraire ni abstention) de ne pas mettre la société en liquidation.

Par décision du 11 octobre 2018, la FINMA a approuvé la modification de plan d'exploitation en découlant. La renonciation à l'agrément a été publiée le 20 septembre 2018 dans la FOSC.

Dans une deuxième décision datée également du 11 octobre 2018, la FINMA a approuvé le plan de liquidation présenté par Evasan ; ce plan prévoyait que toute l'activité d'assurance B18 sera liquidée en août 2019. La FINMA a précisé qu'en cas de non-respect du plan de liquidation, elle prendra en vertu de l'art. 60 al.3 LSA toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts des assurés. La société Evasan reste donc sous la menace d'une liquidation forcée en cas de problème de liquidité. De plus, tant que le plan de liquidation de la branche n'est pas officiellement clôturé par la FINMA, la société demeure sous sa surveillance.

III. Stratégie et objectifs de l'exercice 2018

Face à ces contraintes, l'objectif principal de la direction était d'assurer la survie de la société conformément à la décision des actionnaires de poursuivre l'activité. La direction a défendu auprès de la FINMA un plan crédible de liquidation de l'activité assurantielle afin de pouvoir obtenir l'autorisation de conduire le run-off de la branche d'assurance 18 et ainsi éviter une liquidation forcée. Par ailleurs, la direction a développé l'activité annexe (hors branche 18) pour garantir des revenus complémentaires, dès le mois d'août 2018, et mettre en œuvre les premiers éléments de la stratégie de reconversion d'Evasan.

Il faut rappeler ici que la liquidation d'Evasan aurait des conséquences dramatiques pour les actionnaires puisque la société serait simplement dissoute puis radiée du registre du commerce.

D'autant que la société Evasan garde une valeur malgré les pertes accumulées. Que ce soit la valeur des actifs immatériels, la marque, le nom de domaine, le réseau ou le savoir-faire, la société Evasan garde de nombreux atouts pour se développer à nouveau dans des activités dites « de niche » du secteur assurantiel.

La valeur des fonds propres n'apporte qu'une vision patrimoniale limitée (et statique) de la société. En effet, de nombreux actifs immatériels ne figurent pas au bilan. Les actionnaires doivent garder à l'esprit que la valeur d'Evasan dépend aussi de son efficacité et de sa capacité à générer des revenus dans le futur.

IV. Points marquants du bilan

L'inquiétante diminution du portefeuille des titres. Précisons d'abord que l'évaluation du portefeuille des titres détenus n'est plus faite selon la méthode du coût historique amorti mais à la valeur du marché. Ce changement de méthode est justifié par une nécessité de vendre à court terme les obligations pour respecter le plan de run-off de la FINMA. L'impact sur le résultat de l'exercice est de CHF 157'902, essentiellement en raison de la dépréciation du titre « Air Berlin ». La chute des actifs financiers est la conséquence de la vente des obligations rendue nécessaire pour financer l'activité de la société.

L'encaissement de la créance du réassureur TMKILN est un autre fait très significatif de l'exercice 2018.

Contrairement aux prévisions de BDO, le réassureur TMKILN a payé à Evasan les montants réclamés au titre de 2017 et du premier trimestre 2018 sous déduction du loss-corridor (participation aux pertes), soit :

- 09/03/2018 versement de CHF 400'000,
- 08/06/2018 versement de CHF 64'056,
- 19/07/2018, CHF 177'021 (par transfert du fonds de roulement sur le compte courant UBS),
- 19/07/2018 versement de CHF 187'488,

Pour un total de CHF 828'565. Au titre de 2018, Evasan a ensuite perçu :

- 06/09/2018 versement de CHF 44'653 (deuxième trimestre 2018),
- 18/01/2019 versement de CHF 5'430 (troisième trimestre 2018).

Pour rappel, la créance initialement portée au bilan 2017 s'élevait à KCHF 1'047. La direction d'Evasan recommandait de provisionner cette créance à hauteur de KCHF 250. Nous estimions que nous pourrions encaisser KCHF 797. Nous avons encaissé au titre de 2017, un total de CHF 708'862 (CHF 445'607 pour la période allant du 31.03.2017 au 30.09.2017 et CHF 263'256 pour la période allant du 01.10.2017 au 31.12.2017) en tenant compte de la participation à la perte au titre de 2017 de CHF 137'120. La demande du réviseur, de provisionner l'intégralité de la créance non encaissée fin avril (KCHF 1'047 – KCHF 400 = KCHF 647) était excessive de KCHF 309.

Rappelons que cette exigence ne reposait pas sur un travail documenté mais sur une appréciation subjective du risque. Malgré les recommandations de la direction d'Evasan, BDO avait refusé de suivre les normes professionnelles (Normes d'Audit Suisse) et d'effectuer des contrôles alternatifs pour pallier l'absence de confirmation directe du réassureur TMKILN. Sa prise de position infondée a entraîné une présentation des comptes annuels 2017 contraire au droit (CO article 958 al.1). En effet, « les comptes doivent présenter la situation économique de l'entreprise de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée ». Le montant des fonds propres à la clôture 2017 corrigés de cette erreur s'élèvent à KCHF 2'415.

V. Points marquants du résultat

L'absence de revenus d'assurance depuis juin 2018. En effet, la souscription de tous les produits d'assurance branche 18 a été arrêtée le 15 juin 2018. Ce manque de liquidités a rapidement nécessité de réaliser (vendre) les actifs financiers immobilisés.

Des charges exceptionnelles comptabilisées pour liquider les créances irrécouvrables, déjà provisionnées à 50% en 2017. Des charges d'honoraires de CHF 483'180 réparties entre nos différents prestataires :

Honoraires	CHF
Administrateurs	8'240
Alma	83'010
Solde BDO 2017	9'086
Mazars 2018	64'620
Python 2018	107'118
Jean Heim 2018	35'968
Maître Hess	45'809
Notaire	16'300
Autres	10'513
Actuaire	47'529
FINMA	54'987
Total	483'180

Malgré le faible volume des primes d'assurance (branche 18) encaissées (CHF 687'311), le montant des sinistres payés en 2018 s'est élevé à CHF 581'073. Ces chiffres illustrent le décalage toujours présent en 2018 entre l'encaissement des primes et le règlement des sinistres.

VI. Gestion des risques

Dans une situation de crise, la gestion des risques est essentielle. S'il peut être tentant de prendre des raccourcis et de penser qu'il suffit d'embaucher deux ou trois personnes supplémentaires pour compenser les départs, la réalité est bien plus complexe.

En effet, plusieurs phénomènes sont à prendre en considération :

- Les retards entraînent une désorganisation de la société,
- Les retards créent des retards en ralentissant les processus clefs de la société. La gestion de la volumétrie nécessite des compétences nouvelles et une expérience spécifique généralement réservée

aux grandes entreprises. Les PME sont donc particulièrement vulnérables aux conséquences des retards accumulés dans le traitement des opérations courantes. D'autant que les systèmes d'information (logiciels ou programmes de reporting) ne sont pas adaptés au traitement des données en masse.

- L'arrivée de plusieurs collaborateurs sur une courte période les prive d'une période d'adaptation et de formation adéquate. Les collaborateurs sont soumis à un stress important et malgré leur bonne volonté, les taux d'erreurs s'en trouvent significativement majorés.

Si une structure à jour peut basculer dans le chaos avec un mois de retard, rattraper 6 mois de retard relève du miracle. Aussi, dans un tel environnement il serait plus juste de parler de gestion des priorités.

VII. Gestion du run-off

Le plan de run-off approuvé le 11 octobre 2018 par la FINMA n'a pas fait l'objet de révision. Il se déroule comme prévu. Sur demande d'Evasan, la FINMA autorise la libération des fonds liés en fonction des besoins en trésorerie. Maître de Kalbermatten valide tous les paiements sortants.

Le budget approuvé par la FINMA se présente ainsi :

Au 31/12/2018	Budget
Charges salaires nettes	244 050
Charges salariales	36 608
Total 1	280 658
IT (informatique)	23 000
Loyer	34 000
C&H (communication et hosting)	30 000
Honoraires	103 000
Autres	20 000
Total 2	210 000
Sinistres bruts	225 760
Budget total	716 418

Au 31/01/2019, nous avons constaté des dépassements d'honoraires (CHF 107'792). Mais nous avons jusqu'à présent bénéficié d'une sinistralité plus favorable que celle prise en compte dans le budget. Les sinistres futurs avaient été estimés par notre actuaire responsable en se basant sur le taux de sinistralité de 2017, soit le plus élevé des 5 dernières années. Ainsi au 31/01/2019 seulement CHF 96'467 de sinistres ont été payés sur les CHF 225'760 prévus au budget.

Le plan de run-off devrait pouvoir se terminer conformément au budget global prévu car la direction d'Evasan maintient une pression constante sur les prestataires pour éviter les surcoûts injustifiés.

Ajoutons que l'activité annexe participe favorablement au bon déroulement du plan de liquidation de la branche 18. Les entrées de liquidités mensuelles permettent de soutenir ce plan et de participer significativement au financement du run-off. Au cours des mois d'octobre et novembre 2018, les recettes de l'activité annexe ont permis de financer l'intégralité de la société sans puiser dans les fonds liés. Nous avons encaissé de juillet 2018 à fin janvier 2019 CHF 198'046 de revenus bruts et payé CHF 65'906 de commissions de courtage (revenus nets CHF 132'140). Ce sont les premiers mois du run-off qui ont été les plus sensibles puisqu'il fallait mettre en place un « modus operandi » entre Evasan, la FINMA, Maître de Kalbermatten et l'UBS (dépositaire des fonds). Nous avons bénéficié d'une excellente communication avec nos interlocuteurs et mis en place des procédures simples et directes afin de limiter les distorsions d'information, les pertes de temps et de garantir une efficacité des ressources disponibles.

VIII. Perspectives 2019

Nous pouvons véritablement qualifier l'année 2019 d'année charnière. Fin juillet 2019, le run-off prendra fin et Evasan pourra se consacrer pleinement au redéploiement de ses nouvelles activités.

En ayant provisionné l'intégralité des coûts du run-off dans les comptes annuels 2018, les capitaux propres ne seront plus impactés par l'exécution de la liquidation de la branche 18.

	Run-off	Hors Run-off	Total
Charges jusqu'au 31.07.2019	-257'615	-241'917	-499'532
Charges jusqu'au 31.12.2019		-306'531	-306'531
Charges totales 2019	-257'615	-548'448	-806'063
Sinistres nets 2019	-7'997		-7'997
Produits nets de l'activité annexe 2019		416'449	416'449
Charges exceptionnelles *		150'264	150'264
Résultat 2019	-265'612	18'265	-247'347
Reprise du coût du run-off provisionné	257'615	0	257'615
Reprise du report de primes	22'748	0	22'748
P/L 2019	14'751	18'265	33'016

*dont abandon de créances CHF 149'810

L'activité annexe, va continuer à se développer sur la base du portefeuille existant de plus de 755 assurés (polices en vigueur) mais aussi grâce aux nouvelles parts de marché que nous envisageons de (re)gagner. Si le marché des écoles va être (ré)abordé avec prudence (en raison de la forte sinistralité historiquement constatée), nous devrions pouvoir proposer dès le printemps 2019 les nouveaux produits « All in one », « Student Travel Safe » et « Campus » pour compléter notre offre. Notre stratégie de pénétrer le marché avec un produit phare « Essentiel » très bien positionné au niveau du « pricing », a été payante. Nous avons également mis en place des procédures de gestion de sinistres performantes pour garantir une qualité de service optimale.

En termes d'organisation, Evasan dispose d'une équipe motivée et soudée et d'une direction engagée. Le principal défi organisationnel sera de déplacer le siège social de la société. Nous avons besoin de regagner une zone d'activité plus dynamique pour pouvoir attirer, dans le futur, des nouveaux talents. Nous devons prévoir un budget compris de CHF 50'000 à CHF 70'000 minimum (en incluant le coût nécessaire au redéploiement de l'architecture informatique).

En termes de financement, la société a besoin d'un fonds de roulement plus confortable. D'autant que la croissance envisagée doit être préparée pour ne pas retomber dans les erreurs du passé. La société doit disposer d'un fonds de roulement minimum de 3 mois, soit d'un volant de trésorerie de CHF 180'000.

Au total, la société a besoin d'un financement de CHF 230'000 à CHF 250'000 pour se redéployer de façon optimale. Ce financement ne doit pas forcément se faire sous forme d'une augmentation de capital et l'obtention d'un prêt remboursable sur 12 ou 24 mois serait une solution alternative rapide et efficace.

IX. Perspectives de développement à long terme

La société devrait dès 2020 retrouver sa pleine santé financière mais aussi organisationnelle et le conseil d'administration est confiant sur les possibilités de redéploiement des activités de la société dans le domaine des assurances.

La croissance des ventes des produits étudiants est limitée au potentiel même de la région mais nous estimons possible de doubler le nombre des assurés en gestion (soit d'atteindre 1'500) pour juin 2020. Cette activité devrait suffire pour doter Evasan d'une capacité d'autofinancement couvrant les charges fixes. Les activités de

services complémentaires de gestion des sinistres pour le compte de tiers (Third Party Administrator) voire de service de back-office sont également des niches valables. En se limitant à ces activités de services, Evasan pourra devenir une société autofinancée et saine mais risque de végéter au bout de 3 à 5 ans.

Les moyens à mettre en œuvre pour réussir dans cette activité sont essentiellement humains. Ces activités de service sont très exigeantes qualitativement et la compétition est importante. Pour réussir, Evasan devra embaucher un ou deux collaborateurs supplémentaires compétents et motivés.

La clef de la croissance à long terme est de (re)positionner Evasan sur le produit « Visa Schengen ». N'oublions pas que c'est le cœur de métier d'Evasan. Evasan est une des rares sociétés à maîtriser cette activité très technique. Le marché du « Visa Schengen » est mondial et en progression constante. En se recentrant sur ce « core business », Evasan se redonne les moyens de retrouver le chemin de la croissance.

En revanche, les moyens à mettre à disposition de la société ne sont pas uniquement humains mais également financiers. Les produits « Visa Schengen » ne se vendent plus dans les communes mais en ligne sur internet. La société possède l'outil capable de commercialiser le produit, une bonne réputation à l'étranger (dans de nombreux pays), mais ce ne sera pas suffisant pour réussir à se faire une place face à des concurrents très agressifs. Evasan devra investir dans le marketing digital. Cette activité est devenue au cours des 3/5 dernières années un métier de pointe et si Evasan veut obtenir des résultats probants dans ce domaine, la société devra s'en donner les moyens. En d'autres termes, il faudra investir des fonds spécifiquement dans ce domaine pour avoir une chance d'être bien positionné dans ce marché.

Conclusion

Evasan a été créée en 1995. C'est une société de niche, historiquement active dans l'assurance voyage et l'assistance. Si la société a traversé des crises multiples, depuis 2016, la société est devenue son propre ennemi. En l'espace de 6 mois, une personne a décidé de détruire purement et simplement 20 années d'investissement et de travail.

Maître Eric Hess, dans sa demande reconventionnelle sur un capital social de CHF 3'100'000 (net du report des pertes antérieures) a estimé l'impact financier de cette débâcle à CHF 2'554'662.

Nous avons tenté d'expliquer dans ce rapport les réactions en chaîne (l'effet domino) qui ont conduit Evasan dans le chaos et les conséquences financières et humaines des agissements malveillants énoncés plus haut.

Aujourd'hui, la société est sur le point de revivre. La faillite a été évitée de justesse et nous commençons à pouvoir penser à l'avenir. Le conseil d'administration souhaite formuler quelques recommandations pour le futur.

1) Avoir une vision stratégique, un projet

Une société se construit sur un projet et elle se développe en suivant une direction. Et ce projet doit être partagé par tous. Ce point de départ est essentiel et conditionne la réussite ou l'échec de toutes les étapes suivantes.

2) Anticiper les problèmes et agir sans tarder

La connaissance de l'activité de la société, de son métier et de ses opérations est un prérequis indispensable pour participer utilement à son développement. Cette connaissance de la réalité permet d'anticiper les problèmes, d'évaluer objectivement les risques rencontrés, de les comprendre et d'agir rapidement pour les réduire.

3) Information financière fiable

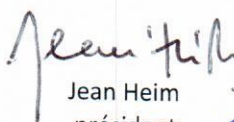
L'information financière doit être fiable et rapidement disponible. La mise en place d'un reporting trimestriel voire mensuel, est devenue la norme dans les entreprises. Mais il faut être conscient que la qualité de l'information financière est le résultat d'une gestion dynamique et saine et non la cause.

4) Mettre en place une culture d'excellence

Au cours de ces 10 dernières années, les exigences professionnelles ont fait un bon qualitatif sans précédent. Les sociétés sont aussi confrontées à des exigences réglementaires de plus en plus pointues. Les standards de la société doivent être adaptés aux défis qu'elle souhaite relever.

Vich, le 4 mars 2019

Pour le conseil d'administration



Jean Heim
président



Marc Defalque
secrétaire